



# Commission Départementale des Arbitres

## Procès-Verbal n°17

Réunion du : **Lundi 29 novembre 2021**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présents :

**Présentiel :**

**Jean REDAUD (Secrétaire) – Michel ALEXANDRE – Nabil BENAÏSSI – Dominique CARPENTIER – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Jérémy FLEUREAUD – Christophe JOLY – Thierry WILIG.**

**Visio Conférence :**

**Romain BOUGET – José CAUDMONT – Christophe COURET – Olivier GONCALVES – Gérard IVORA (Représentant du CD à la CDA).**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



**Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district**

**A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)**



## VŒUX :

- Ayant été informés de la lâche agression dont a été victime un jeune arbitre du District (17 ans) lors d'une rencontre U16 D2 du 28/11/2021, le Président et les membres de la CDA lui souhaite un prompt et complet rétablissement et l'assurent de leur soutien sans faille.
- La commission saura rester vigilante quant aux suites disciplinaires donnée à cette grave affaire qui pénalise une fois de plus l'arbitrage varois.

## REMERCIEMENTS :

- Le Président et les membres de la Commission remercient chaleureusement le club de l'ENTENTE CŒUR DU VAR, dirigeants et joueurs pour s'être investis dans la protection du jeune arbitre agressé lors de leur rencontre U16 D2 citée ci-dessus.
- Il s'agit là d'un geste très exceptionnel qui mérite d'être souligné car beaucoup trop rare.

## CORRESPONDANCES :

### Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.

### Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.



## DECISIONS :

### Sanction :

- Après avoir pris connaissance des résultats du rattrapage des tests physiques du dimanche 28/11/2021, la commission décide d'appliquer l'article 47 du règlement intérieur de la CDA pour la saison 2021/2022 et de geler dans leur catégorie les 15 arbitres absents et excusés lors de ces tests en prenant en compte leurs justificatifs.
- Notification en ce sens leur sera adressée prochainement.

## INFORMATIONS :

### Formation :

- L'examen de ligue jeunes, seniors et futsal se déroulera au siège de la Ligue de Méditerranée le 5 février 2022.

## CONTACTS CDA :

La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le **06.07.16.54.54**.

De même et en dehors des heures d'ouverture du District, le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80**.

## QUESTIONS DIVERSES :

- La commission vide son délibéré dans l'affaire des arbitres auditionnés lors de la réunion restreinte du 22 novembre 2021 et rédige un procès-verbal interne.

## AUDITIONS :

- La commission reçoit sur convocation et à sa demande M. Ilyas EL MORABITI.
- Elle procède à son audition et prend acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la CDA.



## District du Var de Football



- Il informe la commission de son intention de formuler une demande auprès du Comité Directeur du District pour intégrer le corps des délégués officiels, mettant ainsi fin théoriquement à sa carrière d'arbitre.

*Prochaine réunion plénière le lundi 6 décembre 2021 à 18h30*

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD